N° emplacement	Désignation de l'emplacement	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Création d'un sentier piétonnier reliant le chemin dit de la Barisieme à l'avenue du Gal de Gaulle (Parcelles 132p, 133p, 254p)	250 m²	Commune
2	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Rues / rue Jean (parcelles n° 116p et 122p)	20 m²	Commune
3	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Rues / rue de Charleville (parcelle n° 122p)	10 m²	Commune
4	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Rues / rue d'Aulnois (parcelles n° 162p et 216p)	20 m²	Commune
5	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Rues / rue St LAMBERT (parcelle n° 256p)	10 m²	Commune
6	Création d'un pan coupé au carrefour rue du Bas des Rues / rue du Puisoir (parcelles n° 267p et 269p)	20 m²	Commune
7	Création d'un pan coupé du carrefour Sentier du Moulin / rue du PARGE (parcelle n° 307p)	10 m²	Commune
8	Stationnement à l'abord du cimetière (parcelles n° 11 et 12)	800 m²	Commune
9	Élargissement du Chemin rural dit Chemin Vert (parcelles n° 48p à 30p A Morifontaine puis 38p, 39p et 48p Au Coup de Cane)	1650 m²	Commune
10	Aménagement de la voie latéralement à la RD 36b, côté Nord (Au Sotée dans le prolongement de la parcelle n° 118 et jusqu'à parcelle 42)	1340 m²	Commune
11	Élargissement et/ou création des accès à une ZAE Sud RN 4 entre les 2 carrefours à aménager (parcelle 19p) puis, au départ du second, le long des chemins latéraux à la voie ferrée (Les Auges parcelles 24p à 27p ; Au Seignon parcelles 62p, 64p à 67p et 68)	3800 m²	Commune
12	Entre deux carrefours à aménager, élargissement de la rue donnant accès Sur le Mont d'un seul côté (parcelles 26, 28p, 29p, 142p, 117p, 102p, 103p) puis, au meilleur, des deux côtés (parcelles Ouest 117p et 30p à 32p Au Dessus de Champ ; Est 309p, 239p, 66p, 73p, 74p)	1900 m²	Commune

CARACTERE DES ZONES ET SECTEURS :

Zone UA : Zone centrale urbaine ancienne à forte densité.

Zone UB : Zone périphérique d'extension à dominante pavillonnaire
- UBa : secteur nécessitant une isolation acoustique.
- UBb : secteur à construction sans sous-sol.
- UBc : secteur à constructions de commerce ou d'intérêt collectif.
- UBf : plateforme ferroviaire attenante à la gare.
- UBb : secteur urbain où les constructions sont admises sans sous-sol.
- UBi : secteur où les dispositions du PPRI sont applicables.
- UBl : emprise portuaire de la voie navigable à vocation fluviale, sportive et /ou de loisirs.
- UBf : emprise ferroviaire.

Zone UX et UXa : Zone à vocation économique.

Zone 1AU : Zone d'urbanisation future

Zone 1AUX : Zone d'activités future.

Zone 2AUX : Zone d'activités future (fermée à l'urbanisation.)

Zone A : Zone agricole.
- Ai, terrains agricoles inondables

Zone N : Zone naturelle
- Na, secteur admettant les abris de chasse,
- Nb, secteur non résidentiel proche d'installations générant des nuisances ou un danger,
- Nc, secteur des carrières,
- Nd, site du Centre de Stockage des Déchets Ultimes,
- Nf, secteur de protection des forêts,
- Nh, secteur correspondant à la zone humide
- Ni, secteur inondable,
- Nr, secteur pour la RN 4 et ses dépendances,
- Ns, secteur de protection des sites sensibles,
- Nsi, secteur de protection des sites sensibles et inondable,
- Nv, voie navigable

COMMUNE DE PAGNY SUR MEUSE

Département de Meuse

PLAN LOCAL D'URBANISME

- UA — Limite et nature de zone
- Espace boisé classé
- Emplacement reservé
- Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23 du C.U.
- Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-19 du C.U.
- Sentier de randonnée à protéger
- Marge de recul
- Périmètre d'OAP.

1 - PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1/2500

PRESCRIT PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2004	ARRETE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2019	APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2020

Dessiné par CCT le 15/09/2011 — Modifié par JHE le 06/06/2019 — N° 10_ 258 — DOSSIER — FORMAT A0 — N. ORDRE 001

Ce document est la propriété de la SARL HERREYE et JULIEN et ne peut être reproduit sans son autorisation

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU ... APPROUVANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ N° 2 DU PLU EMPORTÉE PAR LA DÉCLARATION DE PROJET RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE STATION SERVICE À HYDROGÈNE VERT PAR L'ENTREPRISE DISTRY

HERREYE JB & JULIEN C — ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS
HERREYE JEAN-BAPTISTE & JULIEN CLAIRE
SARL de Géomètres Experts Associés Ingénieurs E.S.G.T
80 Impasse du Gaz - 54200 TOUL
Tel : 03.83.43.12.14 - Fax : 03.83.63.22.26
8 rue des Prêtres - 55140 VAUCOULEURS
Tel : 03.29.89.50.28 - Fax : 03.29.89.50.61
courriel : toul@herreye-julien.fr